



Le président du Barreau, dans l'interview qu'il a accordée à la CRTV radio ce 23 septembre 2019, confirme également la reprise du service par ses confrères.

Après quatre jours de suspension du port de la robe noir, les avocats du Cameroun ont repris du service ce lundi 23 septembre 2019. «**Je confirme que depuis ce matin, les avocats vaquent à leurs occupations**», a déclaré le Bâtonnier de l'Ordre national des avocats, Me Charles Tchakouté Patie, dans une interview diffusée au journal de 13 heures de la CRTV radio.

Au lendemain de l'annonce du mot d'ordre de grève des avocats, des leaders d'opinion, majoritairement proche du pouvoir de Yaoundé, avaient fait le rapprochement de ce mouvement d'humeur avec le procès de l'opposant Maurice Kamto, leader du MRC et de ses partisans, incarcérés depuis plusieurs mois. Cette grève, a tenu à souligner le Bâtonnier, n'était aucunement liée à certains partis politiques. «**Je voudrais faire une mise au point sur les allégations de certaines personnes de la communication et en dehors, sur les liens supposés entre le Barreau du Cameroun et certains partis politiques. Le Barreau considère ces allégations comme une injure à la limite. Parce que c'est dénier au Barreau son indépendance et sa capacité à s'assumer comme institution civile de premier ordre**», a déclaré Me Tchakoute Patie.

Sur les griefs soulevés par les avocats, le patron du Barreau affirme que les concertations avec le gouvernement se poursuivent. «**Des réunions périodiques se tiennent, qui visent à identifier, collecter toutes les préoccupations des avocats afin que le gouvernement leur donne tel traitement**», a-t-il ajouté. Il en a profité pour indiquer que le Conseil de l'ordre, à travers un mémorandum, a fait ses propositions au Premier ministre pour une sortie de crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Cameroun-Info.Net
